



Orléans, le 22 janvier 2024

Monsieur le Délégué,

Nous sommes de nouveau alerté.es par des collègues des sites de Poitiers pour de nombreuses irrégularités sur la tarification des repas, et les prix prohibitifs pratiqués vos partenaires.

Nous vous communiquons des éléments dans le document joint.

Nous avons évoqué avec vous cette situation à deux reprises en CDRPS, lors de nos échanges DR-OS et par courrier, sans que la situation ne soit régularisée à ce jour.

En effet, depuis le début de l'année 2023, les agents CNRS de Poitiers nous font part d'une augmentation conséquente de la tarification de leur déjeuner dans les restaurants du Crous de Poitiers.

D'autre part, depuis le 1er janvier 2024, les tarifs ont fortement augmenté (droit d'admission et denrées) au restaurant administratif de l'IH2EF sur le site du Futuroscope, géré par la société API.

Nous attendons donc désormais, que la situation soit traitée avec bienveillance et bon respect du droit au titre de 2024 et que des compensations puissent être apportées au titre de 2023 aux collègues, qui ne peuvent bénéficier d'un service de restauration de proximité qui pourtant fait partie de leurs droits. Nous souhaitons également avoir accès aux conventions passées avec le Crous et API.

Nous vous demandons à être reçus rapidement pour aborder ces sujets, sans attendre une prochaine réunion d'instance.

Avec nos remerciements,

Cordialement,

Les organisations syndicales représentatives
Périmètre Centre Limousin Poitou Charentes

Copie :

Mme Fanny Caetano, Responsable du service Ressources Humaines